



MAIRIE DE  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

COMMANDE PUBLIQUE – M.A.P.A.

DECISION n°2023-073 du 09/06/2023

Programmation de travaux 2023 sur voirie communale – M.A.P.A. de moins de 40 000 H.T

Le Maire de Saint-Augustin,  
Vu le Code de la commande publique,  
Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-050 en date du 30 juillet 2020 délégrant certains de ses pouvoirs au maire et notamment celle portant le numéro 4 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu les travaux nécessaires à prévoir pour l'année en cours et, notamment, la réfection par purge d'une piste cyclable et du VC 8 allant vers Taupignac,

Considérant la sollicitation des entreprises COLAS SUD 17 de ROYAN, AREV TP de JARNAC et SARL GP de SAUJON et les offres reçues,

DECIDE,

- De retenir la SARL GP domiciliée Impasse du Pré du Canal 17600 SAUJON pour un montant total hors taxe de 31 436.24 euros
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023, en opération 62, voirie.

Notification/publication du *12.06.2023*  
Le Maire,  
Gwennaëlle PROST

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE  
Sous le n° 017-211703111-20230609-2023\_073DEC  
Reçu le *12.06.2023*

